



## BILAN, COMPILEATION ET ANALYSE DE L'ENQUÊTE « ÉTAT DES LIEUX DES AS » & COMPTE-RENDU DE L'AG VISIO DU 14 MARS 2025

### A. Bilan, compilation et analyse de l'enquête « État des lieux des AS » au 25-03-2025

Ce bilan et interprétation porte sur **28 retours d'enquêtes** (cf. page 7 : « Réponses des AS suivantes »), 4 venant de collègues STAPS, 2 collègues d'INSPÉ, un collègue d'une école (hors IUT) et 21 collègues de SUAPS, mais pouvant regrouper souvent l'AS STAPS.

#### 1. Encadrement

La plupart des AS sont animées plus ou moins par des enseignant·es titulaires des SUAPS ou des STAPS et INSPÉ.

**La proportion** va de quelques titulaires à près de la moitié, voire à toute l'équipe (mais c'est très, très rare). Cette implication est très variable d'une année sur l'autre. Apport de l'aide de vacataires dans 40 % des AS. Les étudiant·es aident autour de 30 % des AS.

#### 2. Les heures d'encadrement

Dans près de 60 % des cas, les collègues sont rémunéré·es par un forfait heure TD. Ce forfait HTD va de 25 h à 70 h par collègue qui s'ajoutent aux 384 en Heure Complémentaire (HC). Dans une AS, il n'y a seulement que 50 h de forfait à se partager entre les collègues qui encadrent.

Dans 4 AS, ce forfait est complètement intégré aux 384 HTD. Il y a une AS où, s'il y a cours en même temps que L'AS/FFSU compétition, les cours sont réputés faits pour les collègues (université importante et AS très importante en nombre de licencié·es). Dans 14 AS ce forfait est en HC.

Dans une autre AS, avec là aussi beaucoup de licencié·es et université importante en taille, les titulaires sont depuis deux ans rémunéré·es en PRP (Prime de Responsabilité Particulière), mais « ces heures ne sont malheureusement plus reportées dans leurs VS » (cf. détail dans les réponses faites sur ce sujet).

S'il n'y a pas de forfait prévisionnel inscrit au tableau prévisionnel de service, les heures sont rémunérées à l'heure faite (sur la base de 2/3 d'heure TD – 25 % des réponses). Lorsque les vacataires aident, ils n'ont pas de forfait et donc ils sont généralement payés en heure TP (2/3 HTD).

#### Commentaires sur ce point de la rémunération, de l'encadrement : 14 réponses.

- Bon équilibre. Si on manque des cours, les heures sont comptées au plus favorable.
- Les titulaires sont depuis deux ans rémunéré·es en PRP (Prime de responsabilité Particulière). Ces heures ne sont malheureusement plus reportées dans notre VS. Il y a 3 catégories : coaching de sections (petites AS dans l'AS globale) pour les compétitions de districts, responsabilité administrative au sein de notre section (Secrétaire, Trésorier, Président) et coaching de sélection AMU (compétitions nationales ou internationales).
- Enveloppe de 50 h annuelles à se partager (6 personnes pour 2025) pour tous les encadrements et déplacements.
- Nous sommes rémunéré·es en équivalent TP, déclaré dans les services, pour certain·es en heures complémentaires ou pas ; difficile de faire la distinction.
- Nous avons fait une demande pour être rattaché·es au SUAPS de l'Université de Lille, mais qui n'a pas abouti. De ce fait, c'est la direction de l'INSPÉ qui prend sur ces budgets pour rémunérer les enseignant·es voulant s'impliquer pour du sport universitaire.
- Je l'utilise pour proposer du sport détente (sophrologie, basket, badminton...) à la demande et sur inscriptions.
- J'ai aussi pu l'utiliser pour faire vivre des formes de pratique à des étudiant·es qui voulaient les tester avec leurs élèves ensuite (labyrinthe plots en CO, jeux collectifs...).
- Référentiel voté par l'équipe sur heures par compétition en fonction de la durée de l'encadrement. À noter qu'un·e enseignant·e ne perd pas ses heures de cours s'il·elle part en compétition. Un complément d'heures peut être accordé si le temps de transport est important.

- Le forfait de rémunération a fait l'objet d'une refonte durant cette année universitaire.
- Un décompte d'heures est prévu en heures TD en fonction de soirée, demi-journée, journée, long championnat.
- Un forfait annuel est attribué selon le nombre d'équipes encadrées par enseignant·e.
- Très variable selon les années.
- Clairement insuffisant pour ne pas s'essouffler et donner envie à de nouveaux collègues de s'investir.
- Rémunération 2 h la demi-journée et 4 h la journée + 1 heure la nuit.
- Tous les titulaires ont la possibilité d'avoir un forfait d'AS : 48 h pour celles et ceux à plein temps et 24 h pour celles et ceux qui sont en service partagé.
- Forfaits d'heures TP pour les déplacements (ex. : match à domicile 2 h TP, match à l'extérieur grande région 4 h TP, journée CFU 6 h TP).

### 3. Une AS par structure ou une globale par université ?

Dans 93 % des cas, il y a une AS globale à l'université et souvent dans le giron du SUAPS. Rares sont les universités dans ce bilan où il y a encore une AS SUAPS et une AS STAPS.

Pour les INSPÉ, 2 seulement ont répondu. On peut penser que, jusqu'aux années 2000, beaucoup d'INSPÉ avaient une AS. Mais, depuis la diminution du nombre d'heures de formation en EPS, en particulier pour les PE, le nombre de postes de titulaires EPS a été diminué par 2. Ceci a dû entraîner mécaniquement une mise en sommeil de nombre d'AS, voire leur disparition de fait. Nous ne savons pas dans quelle proportion et ce qui existe encore.

### 4. Fédérée à la FFSU ?

La plupart des AS sont fédérées à la FFSU, sauf 2 AS (en INSPÉ).

### 5. Qui est la·le président·e de l'AS ?

- Dans plus de 60 % des AS, ce sont des enseignant·es d'EPS titulaires.
- Dans 8 AS, ce sont des étudiant·es.
- Et dans 2 AS, ce sont les présidents de l'université.
- Et dans 1 AS, c'est un enseignant-chercheur (EC).

### 6. Quelles implications des étudiant·es dans la vie, le fonctionnement de l'AS ?

**Réponses fournies dans commentaires :** 26 réponses (une expression d'AS par point).

- Bureau de l'AS à 80 % étudiant.
- Forte implication : Président, Trésorière, Secrétaire, Comité Directeur, Responsables d'équipe, Capitaines...
- On essaie de créer un bureau étudiant, mais cela ne prend pas...
- Faible sur les compétitions. Plus engagés sur les stages et les animations.
- Chaque Président, Trésorier et Secrétaire a un binôme étudiant pour les votes, mais dans les faits, les étudiant·es sont beaucoup de prête-noms. Au sein des AS, nous avons des emplois étudiants et des services civiques qui nous aident à la gestion des sections : licences, maillots, permanences.
- Étudiant·es sur le bureau STAPS et école d'ingénieurs.
- Bureau de l'AS et rôle LNASU.
- Tournois en lien avec l'animateur de la vie étudiante du site.
- 23 BDS composent l'Association Sportive de l'Université de Lorraine.
- Il y a 7 contrats étudiants qui gèrent l'AS ! Hormis eux, pas de sollicitation des autres étudiant·es.
- Les étudiant·es ont une vraie place dans la dynamique de chaque section.
- Présents aux AG.
- Organisation AG, fête de l'AS.
- Vice-président étudiant et membres du comité directeur.
- Participe parfois au coaching ou à l'encadrement d'équipes.
- Compétiteurs et arbitres.
- Implication au bureau + emploi étudiant pour la communication + montage des dossiers et représentation aux commissions Check et FSDIE.
- Vice-président d'AS et capitaine d'équipes.

- Ils sont force de proposition et prennent en charge certains créneaux de pratiques autonomes.
- Les étudiant·es gèrent leurs BDS (prise de licence, équipes académiques) (23 BDS actifs) dans leurs composantes de formation.
- 8 élèves composent le bureau AS.
- Totales.
- Saisie des licences, projets.
- Très peu sur l'administratif, un peu sur la com (réseaux sociaux).
- Président adjoint, Trésorier adjoint, Secrétaire.
- Leurs implications sont pleines et entières en relation avec les 4 moniteurs étudiants salariés mis à disposition de l'AS. Une orga très singulière en PF !

### 6.1. Participation étudiante

Très variable : de pas grand-chose à importante (par des BDS...). Quant à la participation des étudiant·es, iels sont sur des fonctions de trésorier, d'arbitrage et d'organisation. Le turnover (et le flux) est important d'une année sur l'autre dans l'engagement compétitif et dans les responsabilités. Cela dans un contexte annuel où les EDT varient beaucoup, plus les stages et l'importance du nombre d'étudiant·es travaillant (jobs étudiants·es).

### 7. Budget de fonctionnement

- 87 % répondent avoir les moyens (encore) de fonctionner et 4 AS NON.
- 60 % des AS ne peuvent utiliser les déplacements en train.

**Le budget de fonctionnement est de combien :** 25 réponses.

- 17 000 €
- 10 000 à 12 000 €
- 200 000 €
- 480 000 € pour une université à 80 000 étudiant·es.
- 18 000 €
- 43 000 €
- Aucune idée depuis la fusion.
- 0 €
- 170 000 €
- 25 000 € de subvention + CVEC
- 400 000 €
- 50 000 €
- 10 000 €
- 135 000 €
- 100 000 €
- 11 000 €
- Subvention de 2 500 € + les cotisations des adhérent·es.
- 180 000 €
- 20 000 €
- 110 000 €
- 15 000 €
- 20 000 €
- 65 000 € de subvention de l'université.
- Je ne sais pas.
- 2 000 000 XPF (17 000 €) environ, mais les projets internationaux sont montés avec des partenaires, donc ce budget est le budget pour le fonctionnement de l'AS au niveau local.

Bref, une diversité et un spectre large sur les budgets (et/ou subventions) et qui n'est pas forcément lié au nombre de licencié·es ou d'étudiant·es de l'université ou du potentiel SUAPS.

### Commentaires des AS 14 réponses (chaque point).

- Subvention CVEC en grande partie.
- Contrat d'objectif et de moyen contacté et négocié en 2023, prise en charge par l'université de Limoges.
- Cette année, le trésorier m'a indiqué qu'il va falloir piocher dans le fonds de roulement. Avec la fusion, les STAPS "coûtent cher", car beaucoup de qualifications aux championnats de France. Nous sommes passés de 10 à 15 € la licence, de ce fait.
- Je mutualise avec le matériel utilisé pour les cours INSPÉ, donc pas de besoins particuliers.
- Nous avons négocié une subvention établissement fixe sur le mandat de la présidence avec comme argument de ne pas augmenter le prix des licences.
- Subvention de l'université.
- Une subvention allouée chaque année.
- 3 minibus ASUM qui nous aident pour les déplacements, mais dont la gestion est très chronophage.
- Fonctionnement et survie possible grâce à la subvention CEVEC chaque année.
- Subventions en baisse drastique.
- La subvention couvre les 2 100 € d'assurance annuelle à la MAIF.
- Les heures AS sont comptabilisées dans le service et donc peuvent faire avoir des heures complémentaires ou les augmenter.
- Versé par une subvention de l'université.
- Tout se passe sur le territoire (île de Tahiti) sauf l'international, pour les championnats de France U et Oceania Pacifique. 2 à 3 championnats sont choisis avec les élus étudiants, nous montons les projets.

### 8. Nombre de licencié·es dans les AS

La fourchette va de 15 inscrit·es à 3 450 licencié·es. Beaucoup d'AS sont autour de 200, d'autres entre 500 et 850 et près de 20 % (6) à plus de 1 000. Le maximum concerne une AS à 2 500 et une autre AS à 3 450. À noter que ce chiffre devrait être mis au regard du potentiel du nombre d'inscrit·es globaux de l'université, en lien aussi avec le nombre d'inscrit·es dans les SUAPS et s'il y a une existence d'un STAPS (nous n'avons pas effectué ce travail à ce jour).

### 9. Prix de la licence

Deux AS à zéro euro en prix. Beaucoup d'AS prennent en charge une partie du coût de la licence. Le prix varie entre 10 € et 40 € demandés aux étudiant·es. Différenciation dans 1/3 des universités envers les boursier·ères.

### Commentaires sur ce point licence, finance, transport : 11 réponses.

- Le transport s'organise au cas par cas avec le président de la commission sportive et le coach du sport. Le choix du train n'est pas systématique. Fonction du coût. Au niveau finance, nous avons une part AMU, une part CVEC fixe et une part CVEC projet. AMU donne une enveloppe de 70 000 € pour payer les licences. Cette année, nous avons fait le choix de ne pas systématiquement licencier les étudiants. Ceux qui ne font pas de compétition ne sont pas licencié·es pour faire des économies, sinon dépassement de 22 000 €.
- La licence « dirigeant » est gratuite à la FFSU. Pourquoi faire payer une licence à l'encadrement ?
- Nous venons d'acheter un minibus d'occasion avec l'AS pour permettre aux étudiant·es de conduire et de réduire nos frais de locations (objectif d'amortissement entre 3 et 5 ans).
- Les BDS font payer plus de 30 € la cotisation (quelques € de plus pour certain·es, d'autres beaucoup plus) pour augmenter leurs ressources propres.
- Malgré une AS fort dynamique, des choix doivent être faits sur les championnats de France et EUSA Game, la participation des étudiants.
- On essaie de tout prendre en charge pour tous les championnats de France. Le prix de la cotisation risque d'augmenter devant l'augmentation du prix de la licence FFSU, de l'inflation, et des difficultés budgétaires universitaires...
- Trop de compétitions et de déplacements. Difficile de suivre financièrement tous les engagements en compétition.
- L'augmentation des coûts de déplacements est un sujet d'inquiétude majeur.
- Pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'INSA de Rennes va ne plus licencier tous les membres de l'AS.
- Transport : le mode dépend du déplacement et donc du budget (minibus, bus ou train).
- Nous sommes passés de la gratuité complète à 500 XPF depuis l'ouverture à l'internationale et la réduction de notre financement UPFAS avec un tarif boursier.

## 10. Pourcentage d'étudiantes licenciées

La moyenne tourne autour de 35 % avec des AS entre 20 % et 30 %, beaucoup entre 30 % et 40 %, quelques-unes qui se rapprochent de 50 %, une AS à 50 %, une AS à 60 % d'étudiantes et une AS INSPÉ à 70 % licenciées. La moyenne nationale FFSU en 2023 (Rapport d'Activité) était de 34,32 % de licences féminines.

## 11. La moitié des AS peuvent utiliser le train !

## 12. L'encadrement paie-t-il sa propre licence ?

2 AS : OUI et 26 : NON (et surtout pas. Question saugrenue pour certain·es).

## 13. Les formules compétitions sont-elles adaptées ?

- Pour 7 AS non (20 %).
- Pour 21 AS, oui (80 %).

## 14. Liens avec la FFSU régionale et nationale plutôt bons à plus de 90 % (donc 2 ou 3 ; ça dépend... des choses à réguler parfois).

- 70 % participe à la vie régionale.
- 30 % participe à la vie nationale.
- 66 % aux commissions APSA.

**Commentaires que vous voulez ajouter sur les relations et le fonctionnement de votre AS et FFSU : 16 réponses.**

- Point d'achoppement sur la possibilité de créer des AS de site dans les petites villes, pouvant licencier simplement des étudiant·es d'établissements différents (petits établissements universitaires autonomes, antennes délocalisées, BTS, IFSI, INSPÉ...).
- Innover/créer un vrai modèle sportif universitaire.
- Plusieurs d'entre nous siègent dans les CMN. La Ligue Sud nous sollicite souvent pour l'organisation des compétitions (bénévolat). Il y a un travail en commun satisfaisant.
- Prix du forfait AS en constante augmentation, qui tue le budget.
- Je débute au comité régional. La question de l'adaptation des compétitions est très variable selon les sports.
- Pas de lien, car pas de financement du SUAPS et éloignement géographique très important de Lille (site d'Outreau et de Gravelines).
- Nous avons une dynamique académique très importante avec 23 BDS. Tous les étudiants, quels que soient leurs niveaux, ont accès à la compétition du coup via leurs BDS. Les très bons constituent les équipes de l'établissement pour les championnats de France.
- Bonnes relations humaines, même si parfois quelques régulations sont nécessaires.
- L'augmentation du prix de la licence est un véritable problème pour l'ASUM. Le modèle arrive à un moment charnière.
- Obtenir un plus gros forfait AS pour ne pas perdre de l'argent si on se déplace, comparé à la possibilité de faire des heures supplémentaires ou à l'obligation de rattraper des cours.
- Obtenir une demi-journée banalisée/semaine pour le sport U.
- Lien étroit avec la ligue Pays de la Loire.
- Nous sommes en complète autonomie : aucun lien avec la FFSU.
- 1 des profs INSA membre du bureau et souvent trésorier de la ligue.
- Difficulté financière au passage au forfait. Les déplacements aux CFU coûtent très/trop cher.
- Fonctionnement assez bon avec la FFSU. On est 8 dans les CMR et 2 dans les CMN.
- Je suis président de la "région" PF avec un service civique mis à disposition par la FFSU. Mais j'en suis aussi le directeur, le secrétaire, le trésorier et l'agent de développement. Je suis aussi l'entraîneur des équipes de bad, de volley et de basket qui partent pour les championnats U et FISU Oceania. Je gère les calendriers sportifs locaux, les mises en place, le SC, les déplacements à l'étranger et toutes les relations avec nos partenaires politiques, économiques, administratifs. Bref, je ne m'ennuie pas.

## Commentaires en général sur ce sujet des AS-FFSU et les besoins et attentes en particulier des étudiant·es : 12 réponses.

- Il est compliqué de fonctionner avec un coût de licence qui a fortement augmenté l'an dernier (le contrat de licence était avantageux !), mais n'est plus possible ! Nous sommes passés de 10 € en contrat à 26,50 € par licence (coût annuel de licence pour l'AS : environ 10 000 €). Les 43 000 € sont intégralement dépensés avec les hébergements et les déplacements, nous ne pouvons que peu investir sur les tenues sportives et sur d'autres besoins...
- Ne pourrait-on négocier un tarif avec la SNCF ? Tous les sports ne nécessitent pas 10 personnes et donc on ne peut pas bénéficier du tarif groupe dans ce cadre. C'est dommage.
- Je ne suis pas favorable aux licences étoiles ou événementielles. Les SUAPS organisent suffisamment de soirées, sans finalités compétitives, et remplissent leurs missions d'animation de vie de campus. La FFSU a pour mission prioritaire l'organisation de compétitions délivrant des titres et/ou des classements et rien d'autre selon moi. Les prérogatives de chacun doivent être respectées.
- Positionner le local FFSU plus proche et plus visible des installations sportives pour un lien plus fort.
- Activités inclusives ? basket fauteuil, volley assis, etc.
- Des déplacements souvent trop lointains pour des phases qualificatives. Problèmes de gestion autonomes par les étudiant·es dans l'utilisation des minibus (dégâts sur les véhicules, prise de risques en conduite après compétition).
- Il y a trop peu de compétitions dans certains sports, ce qui démotive certain·es étudiant·es à s'investir.
- Manque d'infrastructures universitaires et municipales pour accueillir les compétitions
- Le coût de l'assurance MAIF est exorbitant. Heureusement que nous avons les forfaits AS ainsi que la mise à disposition gracieuse des équipements sportifs.
- Compliqué de valoriser le travail de saisie des licences (associatif = bénévole).
- Pourquoi la FFSU n'aide pas les équipes qualifiées aux France, voire aux Europes ? Le service rendu n'est souvent/parfois (selon les APSA) pas à la hauteur du coût des licences.
- Pour moi, un demi-poste ou un tiers de poste FFSU, en plus du service civique sur le territoire, serait idéal. L'ensemble du dispositif est très lourd, bien que passionnant. Tout cela en plus de mes missions de responsable du service des sports à l'université de PF.

### A.1. Commentaires SNEP-FSU sur cette enquête :

Pour les universités ayant répondues, les AS n'existent que par l'engagement des collègues EPS titulaires. Si leur nombre diminue, l'affaiblissement, à notre sens, se poursuivra. Près de 16% des enseignants·es d'EPS affecté·es dans le supérieur vont partir à la retraite dans les 4 à 5 ans à venir. Si ceux-ci ne sont pas remplacé·es, le déficit affaiblira encore plus, il nous semble, le fonctionnement des AS. Ce ne sont pas les vacataires ou contractuels qui donneront une dynamique de développement. Une sorte de confidentialité et/ou de vitrine dans certains endroits se perpétuera ; mais ce sera l'officialisation ou le contexte d'un sport de compétition universitaire à plusieurs vitesses.

Tout d'abord, au moins 6 manques ou imprécisions à notre avis dans ce questionnaire (et sûrement d'autres) :

- La question sur le budget de fonctionnement ne permet pas de distinguer ou peut confondre la subvention de l'université et/ou s'y résumer. La nature et part des ressources n'est pas explicitée (type CVEC par exemple).
- Nous n'avions rien mis sur le sujet des installations sportives mais cela reste comme le forfait AS et le jeudi apm un point noir central aussi.
- Il y manque aussi une question sur comment les AS prennent-elles en compte ou pas la nécessité de la bifurcation écologique et donc les sobriétés ou pas envisagées. Est-ce une question que se pose les AS ?
- Nous n'avons pas mis de question sur la libération ou pas du jeudi APM ; synonyme d'une « bataille/guerre » perdue dans le contexte actuel ? Quel rapport de force faudrait-il institué pour revenir sur ce point ?
- Il manque une question aussi sur le sujet des SHN. Lors de l'AG visio, nous avons pu constater des différences sur les SHN entre, par exemple, Toulouse 3, qui rend obligatoire pour les SHN de représenter leur université sur les compétitions universitaires, et l'AS de Grenoble où il n'y a pas de lien avec les SHN et l'AS.
- Une question sur l'existence ou pas encore d'un club universitaire rattaché à l'UNCU.

## Rappel des revendications du SNEP-FSU :

- On revendique toujours la libération ou la priorité à la libération du jeudi APM pour les rencontres FFSU.
- Nous demandons aussi un forfait de 50 HTD pour tout collègue titulaire qui soit inscrits, inclus dans les 384 H et servant et/ou à l'encadrement-animation des AS et FFSU et/ou à l'animation vie de campus (plus à l'initiative des SUAPS – Tournois et nuits).
- Nous menons toujours campagne pour un plan « Marshall » des installations sportives (dont opération « gymnase score »).

**Ensuite**, nous nous questionnons aussi sur le nombre de non-réponses. Il y a 70-73 universités à ce jour, plus une centaine d'écoles (INSA, ... et IUT hors université, ...), entre au moins 30 sites académiques INSPÉ (plus d'antennes départementales). Bref, si 28 retours sur 70-73 universités, cela peut être représentatif, mais si focale plus large, alors il faut élargir et relativiser nos analyses.<sup>[1]</sup>

Rappelons que plus de la moitié des licencié·es à la FFSU sont des étudiant·es des écoles. **Donc, nous avons un point aveugle sur les AS et leurs fonctionnements dans les écoles avec cette enquête.** La FFSU, en 2023, enregistrait 375 AS universitaires affiliées à la FFSU. Les étudiant·es des universités ne représentent que 40 % des licencié·es soit 47 902 étudiant·es en 2023.

Sur les 70-73 universités (hors INSPÉ) et les 26 retours SUAPS/STAPS, les non-réponses sont liées à quoi ? Des origines plurifactorielles dont :

- Collègues pas pu (débordé·es), ou questions pas assez claires, ou pas vu pour répondre ?
- Des AS moribondes, pas ou peu d'implication ou minime des collègues (désintérêt et plus du tout au centre de l'activité professionnelle (sortie de la sphère pro))... ?
- A priori, les heures complémentaires (HC) ne se font pas pour l'essentiel sur les AS et/ou pas de reconnaissance institutionnelle (forfait HC par exemple) et donc l'investissement pour les AS n'est pas reconnu institutionnellement et mal valorisé ?
- La fonction des AS entre des STAPS (compétitions) et des SUAPS (vie de campus) n'est pas la même ? (Idem pour les écoles où l'AS est le seul moyen de pratiquer du sport, puisque pas de SUAPS).
- Concurrence entre SUAPS et FFSU (ajoutons les Crous et autres) sur le périmètre vie de campus ou « vie étudiante » ou sur le périmètre tournois et nuits d'APSA/compétitions (hors titre officiel) touchant aussi la vie de campus.

Sur le bilan de la compilation des enquêtes plus d'autres retours de collègues d'AS présents à l'AG mais n'ayant pas répondu à l'enquête à ce jour, **il s'avère un spectre de réponses sur la plupart des questions, très large et/ou très hétérogène.**

Cette diversité des réponses est aussi à lier à des processus de long terme (culturel) qui ont à voir avec plusieurs facteurs en interaction et qui peuvent expliquer en partie l'hétérogénéité des fonctionnements des AS :

- L'ancrage d'une culture sportive ou pas dans l'université depuis son existence.
- À la taille de l'université (de petite à très importante en effectif).
- À la zone géographique (de très urbaine [RP], grandes agglomérations et plus petites villes en lien avec les réseaux de communications [train, RER, métro, bus...]).
- La présence d'un STAPS ou pas... et l'importance, rôle du SUAPS.
- Le sujet du manque plus ou moins prononcé des installations sportives (suivant les territoires)

## Réponses des AS suivantes :

- SUAPS d'Albi, Angers, Reims, Université Bretagne sud (UBS), ST Etienne, Université de Lorraine, Université de Nantes, de Lyon 1, Lyon 3, Rennes 1 et 2 SUAPS, Paris 8, Université Clermont Ferrand, Paris Sorbonne nouvelle, Université de Montpellier (1 et 2), Montpellier 3, Université Polynésie, Toulouse 2, Toulouse 3.
- Université Aix Marseille (AMU – STAPS- SUAPS), Université Artois (SUAPS - STAPS), Université Pau (SUAPS et STAPS), Limoges (avec STAPS).
- Des STAPS de Paris cité, de Rennes 2, Saclay / Orsay. Une INSPÉ Lille et INSPÉ Lyon 1.
- Une INSA Rennes.

<sup>[1]</sup> En 2023 (source RA) :

- 46 % des licencié·es sont issus·es des écoles publiques (15) ou privées (16) ;
- 40 % des licencié·es sont issus·es des Universités ;
- 14 % sont issus·es d'autres formations rattachées à l'enseignement supérieur ;

Sur un total de licencié·es de 119 907 (113 995 en 2024).

**B. 2<sup>ème</sup> partie : compte rendu non exhaustif de l'AG visio du 14/03/2025**, avec une quinzaine de collègues présent·es, dont certain·es n'avaient pas répondu à l'enquête.

**Introduction SNEP-FSU du pourquoi de l'enquête et de cette visio sur l'état des lieux des AS ?**

C'est une première pour le SNEP-FSU de mener cette enquête et de faire le point sur ce sujet des AS et du sport de compétition universitaire dans le cadre de la FFSU. C'est une décision du SNEP-FSU de remettre ce sujet dans son activité syndicale sur l'ESR et de laisser incidemment dans un angle mort les AS et la FFSU.

La période des années 1950 aux années 1990 est loin de la représentation dominante où le sport à l'université était d'abord la compétition et avec comme élément phare la libération du jeudi après-midi (APM) partout. La vitrine du sport à l'université passait par les UER EPS et l'activité des SUAPS. La plupart des collègues EPS animaient une AS, participaient aux fonctionnements et encadraient les compétitions.

Tout en rappelant que nous rencontrons à peu près une fois par an la structure FFSU pour échanger sur nos problématiques respectives, l'actualité et le sujet des MAD collègues EPS dans la structure (carrières...). Lors de nos assises sur le sport en octobre 2023 à l'université nous en avions fait un un thème (« quelle place pour la FFSU dans les universités ? »).

Par ailleurs le sous-financement de l'ESR et nos luttes contre ce fait impactent aussi la FFSU et les AS. Mais entre la défense des structures (STAPS, SUAPS, INSPE), leurs problématiques et la situation des personnels, nos forces contraintes, les AS et FFSU passent un peu sous les radars de notre activité syndicale.

Nous considérons toujours qu'il faut défendre la mission de service public et les fonctions de la FFSU avec les AS. Nos revendications sont la démocratisation de la compétition sportive à tous les niveaux et pour tous les étudiant·es, du·de la débutant·e à l'expert·e, dans son spectre culturel, y compris sa critique et sa transformation émancipatrice. Dans la dimension culturelle de la compétition sportive, nous comprenons et demandons qu'à tous les niveaux de compétition (du district au national et international), le sujet de la qualité et/ou de la quantité ou de la valeur ; par exemple, avoir des arbitres, de la qualité des lieux de compétitions (terrains), du moment, ... soit central dans la pratique.

**Ensuite, un tour d'horizon des participant·es, non exhaustif**, a permis de recouper l'état des lieux fait en première partie avec toute la diversité et les difficultés rencontrées.

Beaucoup d'AS évoquent les défis budgétaires rencontrés pour obtenir des moyens et des subventions pour leurs associations sportives, ainsi que les problèmes liés à l'offre de la FFSU pour les équipes non-élites. Beaucoup de participant·es expriment également leur frustration quant à la difficulté de pérenniser les budgets et de financer la participation aux championnats de France. La question de l'organisation des compétitions, l'engagement avec son aspect chronophage, et la rémunération des enseignants·es impliqué·es dans les AS sont posées aussi.

Pour certaines AS actuellement et c'est nouveau pour elles, celles-ci doivent réduire la voilure, faire des choix sur l'engagement ou pas dans certains types de compétition en particulier CFU et national. Des collègues évoquent la baisse des subventions, la difficulté à financer les déplacements pour les compétitions, et la nécessité de réduire le nombre d'équipes participantes.

Ils évoquent également les différentes stratégies adoptées par leurs universités respectives, telles que la fusion d'associations, la mutualisation des ressources et la recherche de financements externes.

**La question du financement et du changement du modèle économique de la FFSU est posée et débattue**, avec des observations sur l'augmentation des recettes malgré une baisse du nombre de licenciés (en 2023-2024 ?).

Nombre d'AS évoquent l'impact négatif du passage du contrat à la licence individuelle sur leurs budgets. Derrière ce changement de modèle économique du contrat à la licence individuelle, des inquiétudes sont exprimées concernant un système à deux vitesses au sein de la FFSU, distinguant les "vrai·es" licencié·es des participant·es occasionnel·les. Le débat porte sur l'impact de ce changement sur le nombre de licenciés, sur le fonctionnement des associations sportives et les choix à faire concernant qui licencier.

Des collègues expriment leurs inquiétudes quant aux répercussions financières et à la logique du sport universitaire comme service public de la compétition à tous les niveaux. La discussion aborde également les différences entre compétition et loisir.

Les participant·es discutent des défis budgétaires, de la sélection des étudiant·es pour les compétitions et de l'importance de maintenir un équilibre entre les événements de masse et les compétitions de haut niveau.

Les participant·es soulignent l'importance de l'engagement des enseignants et des étudiant·es dans les activités sportives universitaires, tout en mentionnant les difficultés liées aux coûts des licences et des déplacements.

Certain·es soulignent la baisse de participation étudiante et la nécessité de repenser les compétitions et leurs déplacements.

Les participant·es discutent également des différentes approches pour impliquer les étudiant·es dans la vie associative sportive.

Le sujet de l'insuffisance ou saturation des installations sportives est peu évoqué mais sous-jacent, comme si nous avions intériorisé, au même titre que la fin du jeudi apm ou forfait, le mur auquel nous étions confrontés. (cf. notre action pour un plan « Marshall » sur les installations sportives <https://lesite.snefpsu.fr/les-secteurs/enseignement-superieur/suaps-ge/un-plan-massif-dequipements-sportifs-les-acteurs-universitaires-disent-chiche/> ...)

Le volet citoyenneté, engagement des étudiant·es à travers la vie des associations sportives loi 1901, est souvent absent dans nombre d'AS. Énoncée par un intervenant : « *Le sport n'est pas que de la pratique, mais un engagement associatif.* »

En lien incontournable avec ce sujet, il faudra aussi approfondir le sujet de la vie des étudiant·es avec la complexité des emplois du temps, de la vie en semestre, des stages, de la précarité de tous types, etc.

Il a été exposé que les AS ne sont pas que des lieux de la pratique de compétition, mais peuvent être des lieux de stages, voire des nuits du sport. Les AS pourraient être des « laboratoires » pour les STAPS sur les sujets de la performance, de la gestion et des événements.

La réunion aborde les défis liés aux assurances et aux licences dans le sport universitaire.

Quelques énoncés entendus lors de ces échanges pour schématiser ou forcer le trait sur les enjeux auxquels sont confrontés les AS.

« *La FFSU doit faire vivre aussi la diversité dans le fonctionnement des AS, comme pour une course de vélo qui est belle quand il y a un maximum de couleurs de maillots et d'équipes.* »

« *Que la FFSU, les CRSU ne doivent pas se laisser prendre par un « classement de Shangaï des AS universitaires.* »

À noter que le sujet de l'UNCU et de ses AS n'a pas été évoqué.

La place des AS et la reconnaissance de la FFSU et de ses CRSU dans les universités renvoient à la valeur que les présidences d'universités accordent à la pratique sportive pour la formation et pas que pour la vitrine. On retombe pour les AS et la FFSU là aussi, comme pour les STAPS et SUAPS, à la reconnaissance institutionnelle du sport. Les questions de la hauteur des subventions accordées et des volumes horaires attribués sont deux critères fondamentaux. Cela montre la valeur accordée aussi au travail des collègues encadrant et animant l'AS.

